

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 22 juin 2020

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 08/06/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 9	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés: Jean-Sebastien BATLLE par Incarnation MARTY
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: André JIMENEZ
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Approbation du Budget Primitif 2020 M49 - DE_034_2020

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 M49 arrêté
comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 35 868.35 €

Dépenses et recettes d'investissement : 70 844.26 €

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 35 868.35 € 35 868.35 €

Section d'investissement 70 844.26 € 70 844.26 €

TOTAL 106 712.61 € 106 712.61 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2020 M49,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 M49 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 35 868.35 € 35 868.35 €

Section d'investissement 70 844.26 € 70 844.26 €

TOTAL 106 712.61 € 106 712.61 €

Fait et délibéré à ST FERRIOL, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___